



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **06/12/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 13 Décembre 2017, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h15 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS DE LA
CCASPRES AU SIGATECH

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - VILA (Oms) - BELLEGARDE (Passa) - NOURY (Saint Jean Lasseille) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BERNADAC, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à L.BERNARDY
 N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
 A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
 D.RUIZ (Thuir) à N.MON
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 M.LESNE (Tordères) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absent:

P.MAURY (Thuir)
 J.AMOUROUX (Tresserre)
 B.COUSSOLLE (Trouillas)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES AU SEIN DES SYNDICATS DE BASSIN VERSANT PORTANT GEMAPI - SIGATECH

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres complétés par délibération n°102/2017 du 9 Novembre 2017, intégrant les compétences GEMAPI et HORS GEMAPI au 1^{er} Janvier 2018

VU les statuts en date d'Octobre 2017 du Syndicat de bassin Versant SIGATECH fixant la répartition des sièges pour les représentants de chacun de ses membres

Le Président **INFORME** l'Assemblée que suite à l'intégration dans ses statuts de la Compétence GEMAPI et HORS GEMAPI Grand Cycle de l'Eau, il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes des Aspres au sein des Comités syndicaux portant les compétences.

Il **INDIQUE QUE** le Comité Syndical du SIGATECH (Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion et l'Aménagement du Tech) a modifié ses statuts pour intégrer les compétences précitées, et fixé la répartition des sièges de chacun de ses membres.

Six (6) sièges ayant été attribués à la Communauté de Communes des Aspres à effet au 1^{er} Janvier 2018, il convient de désigner six (6) délégués titulaires, et six (6) suppléants,

Il **CONVIENT QUE** le Conseil désigne les représentants de la Communauté de Communes des Aspres au Comité Syndical SIGATECH et, rappelant que la Communauté va représenter les communes actuellement adhérentes au syndicat existant par représentation-substitution, il **PROPOSE** que soient désignés comme titulaires les maires des 5 communes territorialement impliquées sur ce bassin, et un représentant de l'EPCI, et qu'il soient maintenus les suppléants actuels.

066-246600449-20171213-119-17SIGATECH-DE

Le Président **LANCE APPEL A CANDIDATURE** au terme duquel **SE PORTENT** candidats :

		Réception par le préfet - 19/12/2017		
		Titulaire	Titulaire	Suppléant
EPCI CCASPRES			Maya LESNE	Alphonse PUIG
BANYULS DELS ASPRES	Titulaire	Laurent BERNARDY	Suppléant	Henri BADIE
BROUILLA	Titulaire	Pierre TAURINYA	Suppléant	Claude COME
CALMEILLES	Titulaire	Gérard CHINAUD	Suppléant	Pilar TORRES
SAINT JEAN LASSEILLE	Titulaire	Roland NOURY	Suppléant	Anne LESIMPLE
TRESSERRE	Titulaire	Jean AMOUROUX	Suppléant	Paul MILHE-POUTINGON

Le Conseil Communautaire,
Après appel à candidature,
A l'unanimité des Membres Présents ou représentés,

DESIGNE comme représentants de la Communauté de Communes des au Comité Syndical du SIGATECH, Mesdames et Messieurs : Maya LESNE – Laurent BERNARDY – Pierre TAURINYA – Gérard CHINAUD – Roland NOURY – Jean AMOUROUX au titre de délégués titulaires,
Et Mesdames et Messieurs Alphonse PUIG – Henri BADIE – Claude COME – Pilar TORRES – Anne LESIMPLE – Paul MILHE-POUTINGON au titre de délégués suppléants.

PRECISE qu'une copie de ladite délibération rendue exécutoire sera transmise dans les plus brefs délais au Syndicat SIGATECH.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


 Le Président,
René OLIVE